

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1233

21 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>Actifin S.A.</b> .....	<b>59172</b>	<b>La Colonne, société à responsabilité limitée</b> .....	<b>59169</b>
<b>Advent Rental S.à r.l.</b> .....	<b>59179</b>	<b>La Royale Ressource Vive Distribution</b> ...	<b>59165</b>
<b>Alter Domus</b> .....	<b>59165</b>	<b>Luxmedical S.à r.l.</b> .....	<b>59166</b>
<b>Andromede Marine S.A.</b> .....	<b>59181</b>	<b>Majorale SA</b> .....	<b>59170</b>
<b>Bafli Sàrl</b> .....	<b>59176</b>	<b>Marpage Luxembourg S.A.</b> .....	<b>59166</b>
<b>Bijouterie La Perle Sàrl</b> .....	<b>59172</b>	<b>Mast Enterprises S.A.</b> .....	<b>59160</b>
<b>Bulcom S.A.</b> .....	<b>59170</b>	<b>Melina S.A.</b> .....	<b>59168</b>
<b>Dankalux S.à r.l.</b> .....	<b>59171</b>	<b>Mie Group S.A.</b> .....	<b>59167</b>
<b>Delta Hydrocarbons S.A.</b> .....	<b>59138</b>	<b>New Lines Networks</b> .....	<b>59138</b>
<b>Diacolux International S.A.</b> .....	<b>59170</b>	<b>New Med s.à.r.l.</b> .....	<b>59170</b>
<b>ECM Real Estate Investments A.G.</b> .....	<b>59166</b>	<b>OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à.r.l.</b> .....	<b>59168</b>
<b>Europa City Box S.à r.l.</b> .....	<b>59169</b>	<b>Pharma Service S.A.</b> .....	<b>59171</b>
<b>Financière Alkaline S.A.</b> .....	<b>59164</b>	<b>Quotapart Holding S.A.</b> .....	<b>59182</b>
<b>Fortune Investments Management</b> .....	<b>59174</b>	<b>Riverwells Investments S.A.</b> .....	<b>59168</b>
<b>Georges Sàrl</b> .....	<b>59165</b>	<b>Sabarel Holding S.A.</b> .....	<b>59164</b>
<b>G. Finance</b> .....	<b>59168</b>	<b>Sabarel S.A.</b> .....	<b>59164</b>
<b>Helnan International S.A.</b> .....	<b>59165</b>	<b>SHT Finance GmbH</b> .....	<b>59172</b>
<b>Hoimesbusch SCI</b> .....	<b>59162</b>	<b>Sopardis S.A.</b> .....	<b>59169</b>
<b>Holding Financière Céleste S.A.</b> .....	<b>59177</b>	<b>SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>59171</b>
<b>IMI Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>59179</b>	<b>Telettra International</b> .....	<b>59183</b>
<b>International Motor Rings S.A.</b> .....	<b>59167</b>	<b>VEE S.e.c.s.</b> .....	<b>59174</b>
<b>JJD &amp; Associates Limited</b> .....	<b>59174</b>	<b>Vosges Invest</b> .....	<b>59167</b>
<b>Konnexion Sàrl</b> .....	<b>59161</b>	<b>Vue du Golfe S.A.</b> .....	<b>59167</b>
<b>Kronos Holding S.A.</b> .....	<b>59171</b>		
<b>Krupaco Finance S.A.</b> .....	<b>59166</b>		
<b>La Colonne, société à responsabilité limitée</b> .....	<b>59169</b>		

**New Lines Networks, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 101.800.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Philippe Le Guen, administrateur de société, demeurant à F-13170 Les Pennes Mirabeau, 11, Domaine des Magnanarelles,

ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NEW LINES NETWORKS, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 945 du 23 septembre 2004;

- La société a actuellement un capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Jean Philippe Le Guen, prénommé;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NEW LINES NETWORKS.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NEW LINES NETWORKS.

Les livres et documents comptables de la société NEW LINES NETWORKS demeureront conservés pendant cinq ans à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4403. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007058078/242/41.

(070059778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.309.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of DELTA HYDROCARBONS S.A., a société anonyme, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.309, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by M<sup>e</sup> Joseph Elvinger on January 17, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the date of its incorporation.

The Meeting is presided by Dirk Leermakers, lawyer, residing in Luxembourg who appoints Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg as secretary.

The Meeting designates Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg as scrutineer.

The President then asks the notary to enact the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1) To suppress the nominal value of the existing forty-one thousand (41,000) shares of the Company (the «Shares»), to split the Shares into three million one hundred thirty-five thousand six hundred (3,135,600) shares of the Company and to create twenty-six classes of shares to be designated as class A to class Z, each class to comprise one hundred twenty thousand and six hundred (120,600) shares, each share of all classes having the same rights and obligations, being in registered form, each share representing an equal fraction of the subscribed share capital and all shares being fully subscribed (collectively the «Alphabet Shares»);

2) To restate and amend entirely the Articles which shall now read as follows in the below second resolutions;

3) To acknowledge and accept the resignation of HALSEY S.à r.l., having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, from his mandate as director of the Company with effect as of the date hereof and discharge (quitus) to the above resigning Director for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation;

4) To appoint the following persons as Investors Directors in accordance with the article 7.1. (i) and (ii) of the Articles (as amended), effective as of the date hereof, for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013:

- upon the proposal of DYAS B.V at the Meeting: Mr. Johannes Thyssen, born in the Netherlands on October 3, 1947, with professional address at DYAS B.V., Rijnkade 1, 3511 LC Utrecht, The Netherlands;

- upon the proposal of UPSTREAM CAPITAL PARTNERS at the Meeting: Mr. Eric Shaw, born in the United States of America, on November 26, 1966, with professional address a Greglan Avenue PMB 431, Nantucket MA 02554 USA;

- upon the proposal of 3i GROUP PLC at the Meeting: Mr Graeme Sword, born in Dundee, Scotland on June 5, 1968, with professional address at 38, Garden Palace Aberdeen AB10 UP Scotland, UK;

5) To resolve that the following directors of the Company shall continue in office and shall be considered as Founding Executives Directors for purposes of article 7.1. (iii) of the Articles (as amended):

-Mr. Walter van de Vijver, residing at Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (The Netherlands), and

-Mr. Maarten Scholten, residing at avenue de Saxe, 50, F-75015 Paris, France.

6) To acknowledge the resignation of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, from its mandate of statutory auditor of the Company and to appoint in its replacement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, BP 1043, L-1014 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 65.477, effective as of the date hereof; and

7) Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their Shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the Shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it. For the avoidance of doubt, all the Shares that are currently issued are ordinary shares, which all have the same rights and carry the same obligations, and the reference to «preferred» shares in the section «subscription» of the deed of incorporation of the Company should be read as a reference to «ordinary» shares.

IV. The shareholders, present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to suppress the nominal value of the Shares, to split the Shares into three million one hundred thirty-five thousand six hundred (3,135,600) shares and to create the Alphabet Shares.

As a result of the above each of the two current shareholders of the Company holds an aggregate of one million five hundred and sixty-seven thousand eight hundred 1,567,800 Alphabet Shares (dividend into twenty-six classes of shares designated as class A to class Z, each class comprising sixty thousand three hundred (60,300) shares).

*Second resolution*

The Meeting resolves to restate and amend entirely the Articles which shall now read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The company (hereafter the «Company») has the form of a public limited liability company (société anonyme) and the name DELTA HYDROCARBONS S.A., and is governed by the laws of Luxembourg, in particular by

the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

### **II. Capital - Alphabet shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000.-) represented equally by three million one hundred thirty-five thousand six hundred (3,135,600) fully-subscribed shares, without par value, subdivided into twenty-six (26) classes of shares designated as class A to class Z, each class comprising one hundred twenty thousand six hundred (120,600) shares (collectively the «Alphabet Shares»). Each Alphabet Share is in registered form and has the same rights and obligations as the other Alphabet Shares.

5.2. The Board of Directors shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, once or in several times, from forty-one thousand United States Dollars (USD 41,000.-) up to one billion and five hundred millions United States Dollars (USD 1,500,000,000.-) by the creation and issuance of any Alphabet Shares up to the amount of one billion four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 1,499,959,000.-);

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Alphabet Shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Alphabet Shares;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effectuated within the limits of the authorised share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

5.4. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

#### **Art. 6. Alphabet Shares.**

6.1. The Alphabet Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.3 Subject to Article 16.3, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Alphabet Shares in existence. Any distribution made on Alphabet Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders, and when determined by the Board of Directors (subject to the approval of the Shareholders) out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law in proportion to their shareholding in the Company and in accordance with any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

6.4 The Company's Alphabet Shares are indivisible and accordingly only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. The Company may redeem its own Alphabet Shares within the limits set forth by law and in accordance with any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time. However, if the Company decides to redeem Alphabet Shares of a certain class or classes, it must redeem any and all issued Alphabet Shares of the class(es) concerned by the decision of redemption.

6.6 Alphabet Shares may only be transferred in accordance with this article 6. Any attempted Transfer in violation of this article 6 shall be void ab initio. A Shareholder who desires to sell all or a part of the Alphabet Shares owned by it (a «Selling Shareholder») other than pursuant to a Permitted Transfer shall comply with the following provisions:

a. The Selling Shareholder shall, prior to making or accepting an offer to sell the Alphabet Shares it/he desires to sell (the «Sale Alphabet Shares») notify the other Shareholders in writing of his intention to offer for sale or to sell the Sale Alphabet Shares and the material economic terms of any such sale (the «Sale Notice»).

b. Following the giving of the Sale Notice, the Shareholder shall negotiate in good faith for a sale of the Sale Alphabet Shares to the Shareholders who are interested in acquiring all or some of the Sale Alphabet Shares (who are under no obligation to purchase or to negotiate for the purchase). If the Selling Shareholder and all or some of the other Shareholders are able to agree on a price and terms for such sale within 30 days of the date of the Sale Notice, the parties shall consummate such sale within 30 days of the date of such agreement, unless the Selling Investor Shareholder and the other Shareholders agree to extend such date. If, within 30 days of the Sale Notice, the Selling Investor Shareholder and the other Investor Shareholders are unable to agree on a price and terms for any such sale, the Shareholders who are interested in acquiring all or some of the Sale Alphabet Shares shall submit (in writing) within such 30-day period a final purchase offer to the Selling Investor Shareholder (the «Final Offer») to acquire the Sales Alphabet Shares for cash. The Selling Shareholder shall have 185 days from the receipt of the Final Offer to agree on its terms. If no Final Offer is submitted to the Selling Investor Shareholder within the 30 day period, the date of receipt of the Final Offer by the Selling Shareholder shall be deemed, for the purposes of this paragraph (b), to be the date which is 30 days following the date of the Sale Notice. In the event that the other Shareholders desire, together, to acquire more than the number of Sale Alphabet Shares, the Shareholders who wish to buy Sale Alphabet Shares shall, as amongst themselves, be entitled to purchase the Sale Alphabet Shares pro rata to their respective Commitments.

c. If the Selling Shareholder is unable to reach an agreement with the other Shareholders, the Selling Shareholder may sell the Sale Alphabet Shares to a third party; provided, however, that (A) a binding contract to effect the sale of the Sale Alphabet Shares must be entered into within 185 days of the date of the Final Offer and (B) the sale price must be at least 105% of the amount offered in the Final Offer.

d. It is understood that the Founding Executives may, in addition to the circumstances set out under a section in respect to bad leaver/good leaver in any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time, elect to transfer, sell or allocate a portion of their Alphabet Shares to one or more existing or new members of the Executive Management Team; provided, however, that in no event as a consequence of such elections shall the Founding Executives own less than 50% of the aggregate of their Alphabet Shares held as of the Effective Date.

In the event of a Change of Control over an Investor Shareholder (Change of Control as may be defined under any agreement to be entered into by the Shareholders from time to time), the Investor Shareholder concerned shall be deemed to have offered its Alphabet Shares for sale and the provisions of the foregoing paragraph (a) to (d) shall apply.

6.7. Tag-Along and Drag - Along Rights



(i) Without prejudice to other or additional provisions set out in any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time, the following tag-along and drag-along rights shall be applicable.

In the event that it is proposed that a sale of Shares occurs (the «Tag Along Triggering Sale») which will result in a Person, together with all persons acting in concert with him (collectively, the «Tagging Purchaser»), holding in aggregate in excess of 50% of the issued Shares, it shall be a condition precedent of such sale that such Tagging Purchaser shall offer to purchase all the issued Shares (other than those which such Tagging Purchaser already own). Any such offer shall be made in writing, be open for acceptance for not less than 15 Business Days and be on the same terms and conditions (including price) as the terms and conditions pursuant to which such Tagging Purchaser is proposing to acquire Shares pursuant to the Tag Along Triggering Sale).

(ii) In the event that Shareholders who together hold in excess of 50% of the issued Shares desire to sell all of their respective shares (the «Dragging Shareholders») and the Dragging Shareholders include, if there are three Principal Investor Shareholders, two Principal Investor Shareholders or, if there are four Principal Investor Shareholders, three Principal Investor Shareholders (a «Drag Along Triggering Sale»), the Dragging Shareholders:

a. may transfer their Shares to a single purchaser (the «Dragging Purchaser») disregarding the restrictions in article 6 of the Articles but subject to their compliance with the restrictions set out in this article 6.7. (ii);

b. need not comply with the provisions of Section 6.6. (i) or 6.7.(i);

c. shall procure that a Dragging Purchaser shall, as a condition precedent to a Drag Along Triggering Sale, offer to purchase all the issued Shares (other than those which such Person or persons acting in concert with him already own). Any such offer (a «Dragging Offer») shall be made in writing, be open for acceptance for not less than 15 Business Days and be on the same terms and conditions (including price) as the terms and conditions pursuant to which such Person is proposing to acquire Shares pursuant to the Drag Along Triggering Sale; and

d. shall be entitled, at any time, by giving notice in writing to the Shareholders who are not Dragging Shareholders (the «Dragged Shareholders»), to require the Dragged Shareholders to accept the Dragging Offer in respect of all (but not some only) of their Shares.

6.8. Alphabet Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors»), each individually referred to as a «Director») composed of at least three but not more than seven members as follows:

(i) three Directors shall be appointed in accordance with article 7.2. of these Articles among candidates proposed by each of DYAS, 3i GROUP PLC and UPSTREAM PARTNERS (the «First Investor Directors»);

(ii) one Director shall be appointed in accordance with article 7.2. of these Articles among candidates proposed by the Additional Shareholder which has the highest Commitment of the Commitments made by the Additional Shareholders provided that the amount of its commitment is not less than \$ 150,000,000.- (the «Additional Investor Director») collectively with the First Investor Directors appointed under article 7.2.(i), the «Investor Directors»;

(iii) two Directors shall be appointed in accordance with article 7.2. of these Articles among candidates proposed by each of the Founding Executives (the «Founding Executives Director») and;

(iv) one Director may be appointed and designated as chairman of the Board of Directors (the «Chairman») by the general meeting of Shareholders with the unanimous consent of the Principal Shareholders in accordance with article 13.10 of these Articles and such Director will serve as Chairman for a term of two years subject to the applicable provisions under any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

(v) In the period commencing on the Effective Date and ending on the date of the appointment as Chairman of an individual appointed pursuant to article 7.1 (iv), and during any subsequent periods commencing on the cessation of office as Chairman of the individual appointed pursuant to article 7.1 (iv) and ending on the next appointment as Chairman of a new individual nominated pursuant to Section 7.1 (iv), the Chairman shall be determined by rotation of each meeting of the Board of Directors until the next such meeting in the following order:

i. The Director appointed upon proposal of DYAS;

ii. The Director appointed upon proposal of 3i GROUP PLC;

iii. The Director appointed upon proposal of UPSTREAM CAPITAL PARTNERS.

The Directors need not be Shareholders. Except for the Director appointed in accordance with article 7.2. (iv), they shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

7.2. The Directors shall be appointed by the Shareholders at the general meeting. The Shareholders shall also determine the number of Directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a Director is appointed without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be appointed for six years from the date of his election. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by

resolution adopted by the general meeting of Shareholders. If any Director ceases to be a Director for any reason, the election of a new Director by the general meeting of Shareholders, or, as the case may be, the appointment of a temporary replacement director by the Board of Directors, shall be made with observance of the rights to propose candidates and other provisions of article 7.1. and article 7.2 and any applicable provisions under any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

7.3 If a legal entity is appointed as Director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In any period in which the Investor Directors constitute less than a majority of the Board of Directors, the Investor Directors may by unanimous decision among themselves nominate a candidate to be elected by the Shareholders as an additional Investor Director at the next occurring Shareholders meeting.

7.5. A Shareholder's right to nominate candidates for election to the Board of Directors is subject to any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

#### **Art. 8. Powers of the Board of Directors.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles or any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time, to the Shareholders fall within the competence of the Board of Directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not by the Board of Directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The Board of Directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be Shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the Board of Directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The Chairman shall preside and act as chairman of any meeting of the Board of Directors at which he is present. If the Chairman is not present at a meeting of the Board of Directors, the chairman of the meeting shall be determined by rotation in the following order: the member of the Board of Directors nominated by DYAS, the member nominated by 3i GROUP PLC and the member nominated by UPSTREAM CAPITAL PARTNERS. The Chairman shall not be entitled to a casting vote at any meeting of the Board of Directors. The Board of Directors may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the Shareholders.

9.2. The Board of Directors shall hold meetings on such frequency and in the manner as provided for in any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time. Meetings of the Board of Directors may be called at any time by the Chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg;

9.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors with at least 5 (five) Business Days' in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

9.4. No such written notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting and do not object to the transaction of any business on the ground that the meeting is not lawfully convened. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.5. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The Board of Directors can validly deliberate and act only if the First Investor Directors, the Additional Investor Director (if any as the case may be), and one Founding Executive Director are present or represented. If the quorum, as indicated above, is not present at the time appointed for such meeting, the meeting of the Board of Directors shall be adjourned and rescheduled to the same time and the same place five (5) Business Days thereafter (unless the same shall not be a Business Day in which case it shall be adjourned and rescheduled to the next Business Day at the same time and place). If a quorum as set forth above is not present at the rescheduled meeting, then the quorum requirement shall be reduced to the members in attendance, either present or represented, at the rescheduled meeting. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the Directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 Subject to any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time, in the event that any Director may have any personal conflicting interest in any decision to be made by the Board of Directors, such Director shall make known to the Board of Directors such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant Director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Shareholders of the Company.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the Board of Directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or person.

9.12 Except as otherwise provided in any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time or by these Articles, a simple majority vote is required for the Board of Directors to approve any matter, including, without limitation:

- (i) approving any Annual Budget or any amendment to an Annual Budget;
- (ii) the Company or any of its subsidiaries making any material expenditure that is not provided for in the applicable Annual Budget;
- (iii) the Company or any of its subsidiaries borrowing any money or otherwise incurring any Indebtedness in an aggregate amount in excess of \$10,000,000.- (except Indebtedness consisting of obligations to procure the issue of letters of credit or performance guarantees for any Project, which the Executive Management Team may cause the Company or any of its subsidiaries to incur);
- (iv) selecting the Company's auditor or independent certified public accountants for approval by the Shareholders, which the Shareholders unanimously agree shall be PricewaterhouseCoopers until the first annual general meeting of the Shareholders or authorising any material change in accounting policies established by the Company or any of its subsidiaries;
- (v) settling or compromising any claim or cause of action against the Company or any of its subsidiaries if the aggregate amount to be paid by the Company or any of its subsidiaries (net of any portion thereof to be covered by insurance) as a result of such settlement or compromise exceeds \$5,000,000.-, or settling, compromising, waiving or relinquishing any claim or cause of action that the Company or any of its subsidiaries has against any third party if the Executive Management Team determines in good faith that the value of such claim or cause of action could reasonably be expected to exceed \$5,000,000.- for the Company and its subsidiaries;
- (vi) employing or dismissing a member of the Executive Management Team or amending in any material respect any terms of employment or engagement for the members of the Executive Management Team including any amendment to the remuneration of any such Person;
- (vii) distributing (or proposing to the Shareholders the distribution of) any moneys to the Shareholders or the holders of debt instruments against the Company pursuant to any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time;
- (viii) agreeing the annual fee of any Chairman appointed following nomination pursuant to article 7.1. (iv) of the Articles;
- (ix) appointing, replacing or removing a director of DELTA B.V.; and
- (x) directing any Additional Shareholder.

9.13 The registration in the shareholders' register of the Company or approval of any Transfer of any Shares other than a Permitted Transfer requires the unanimous approval of the members of the Board of Directors.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any Founding Executives Director and any Investor Directors of the Company duly authorized by the Board of Directors.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3 of these Articles and within the limits of such power.



**Art. 11. Liability of the directors.**

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1 The notice periods and proceedings as well the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 The Company shall hold an annual meeting of the Shareholders for the purpose of approving the Company's annual accounts and of having the Board of Directors review and report on the status of Projects and to discuss their general assessment of industry conditions and investment opportunities. A Director of the Company or any Shareholder holding shares with a percentage of Commitments in excess of 10% may request that the Board of Directors call such other meetings of the Shareholders as he or it shall determine are necessary or appropriate in order to solicit the approval of the Shareholders of any matter or for any other proper purpose.

13.3 Written or printed notice of all annual meetings and other meetings of the Shareholders stating the place, date and time of the meeting and the purpose or purposes for which the meeting is called shall be delivered to each Shareholder entitled to vote at such meeting (i) in the case of any annual meeting, not less than 30 days and not more than 120 days before the date of the meeting and (ii) in the case of any other meetings, not less than 8 and not more than 60 days before the date of the meeting.

13.4 Except for article 14.4. of these Articles, meetings of the Shareholders shall be held at such places, either within or outside Luxembourg, as may be designated by the Board of Directors and stated in the convening notices of the meetings. Only business within the purpose or purposes described in the convening notices of the meetings delivered to the Shareholders in accordance with article 13.3 of these Articles may be conducted at any meeting of the Shareholders.

13.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. No such proxy shall be voted or acted upon at such meeting after one year from its date, unless the proxy provides for a longer period.

13.7 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.8 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the

proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against any proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.9 Without prejudice to article 13.11. of these Articles, the general meeting of the Shareholders shall not deliberate validly unless the number of Alphabet Shares present or represented at the meeting is equal to or greater than the higher of the following: (i) 50% of the total number of Alphabet Shares issued and outstanding; (ii) a number corresponding to the majority required for the adoption of a particular resolution, applied to the total number of Alphabet Shares issued and outstanding. If such a quorum of Shareholders is not presented or represented at a duly convened meeting of the Shareholders, the Shareholders entitled to vote at such meeting present or represented shall have the power to adjourn the meeting and reschedule it for the same time and place four Business Days thereafter. When a meeting is adjourned to another time or place, notice need not be given for the adjourned meeting if the time and place thereof are announced in the notice for the meeting at which the adjournment is taken. At the rescheduled meeting, the Shareholders present or represented shall constitute a quorum and those Shareholders may transact any business which might have been transacted at the original meeting.

13.10 Except as otherwise required by law or by these Articles or by any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting. The nomination for appointment and the removal of the Chairman shall require the unanimous consent of all the Principal Shareholders.

13.11 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.12 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

13.13 At each meeting of the Shareholders, the Chairman or another member of the Board of Directors shall preside and act as chairman of the meeting and such chairman may adopt such rules and regulations as he determines are reasonably necessary or appropriate in connection with the organisation and conduct of any meeting of the Shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The Board of Directors shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy and in accordance with the terms of any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders, subject to Article 6.3 and to the terms of any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors.

16.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

### VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Alphabet Shares held by each Shareholder in the Company.

### VII. Definitions

**Additional Investor Director** has the meaning ascribed to it under article 7.1. (ii) of the Articles.

**Additional Shareholder** means additional Shareholders who may be admitted as new Shareholders of the Company in accordance with the terms of any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

**Affiliate** means, with respect to any person, any other Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with, such Person.

**Alphabet Shares** has the meaning ascribed to it under article 5.1. of these Articles.

**Annual Budget** means any budget that is approved by the Board of Directors in accordance with the Articles and the terms of any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

**Business Day** means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for general business in Amsterdam, Luxembourg, London and New York.

**Commitment** means, with respect to any Shareholder, such Shareholder's aggregate commitment, expressed in US\$, to purchase Alphabet Shares and/ or shares in DELTA B.V.

**Commitment Calls** mean the calls made by the Company from time to time in accordance with any agreement that may be entered into from time to time that each Shareholder shall be required to satisfy on its Commitments.

**Control, Controlling and Controlled** by mean the ability (directly or indirectly through one or more intermediaries) to direct or cause the direction of the management or affairs of a Person, whether through the ownership of voting interests, by contract or otherwise.

**DELTA B.V.** means DELTA HYDROCARBONS B.V., a special purpose operating company organised in the Netherlands, wholly-owned by the Company.

**Drag Along Triggering** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (ii) of the Articles.

**Dragging Purchaser** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (ii) (a) of the Articles.

**Dragging Offer** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (ii) (c) of the Articles.

**Dragged Shareholders** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (ii) (d) of the Articles.

**Dragging Shareholders** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (ii) of the Articles.

**DYAS** means DYAS B.V., a private company with limited liability organised under the laws of the Netherlands.

**Effective Date** means the date of the general meeting redrafting entirely the Articles.

**Employee** means an individual who is employed or engaged by, under an employment agreement or otherwise, or is a director of, the Company or any of its subsidiaries or an individual whose services are otherwise made available to the Company or any of its subsidiaries (excluding, in each case, any individual who is an Investor Director).

**Executive Management Team** means the Founding Executives and any other officers or managers whose function is to manage the affairs of the Company and DELTA B.V. in accordance with the instructions of the Board of Directors.

**Final Offer** has the meaning ascribed to it under article 6.6. (b) of the Articles.

**First Investor Director** has the meaning ascribed to it under article 7.1. (i) of the Articles.

**Founding Executives** means Mr Walter van de Vijver and Mr Maarten Scholten.

**Founding Executives Directors** has the meaning ascribed to it under article 7.1. (iii) of the Articles.

**Indebtedness** means any indebtedness in respect of borrowed money or evidenced by bonds, notes or debentures or similar instruments.

**Investor Directors** has the meaning ascribed to it under article 7.1. (ii) of the Articles.

**Investor Shareholder** means any Shareholder who is not a member of the Executive Management Team or a Related Party of a member of the Executive Management Team.

**Permitted Transfer** means (a) any Transfer to the Company or any Person wholly owned by the Company and (b) with respect to any Investor Shareholder, (i) any Transfer by such Investor Shareholder to an alternative investment vehicle that is controlled by same Person or Persons who exercise investment discretion with respect to the investment by such Investor Shareholder in the Company and is owned by all or a portion of the same partners or other equity owners of the Investor Shareholder, (ii) any Transfer by such Investor Shareholder, at any time after a determination to dissolve the Investor Shareholder, to its partners or other equity holders on a pro rata basis (or on such other basis as is required by the partnership agreement or other organisational documents of such Investor Shareholder) in connection with the orderly winding up and liquidation of such Shareholder in accordance with its partnership agreement or other organisational documents, (iii) any Transfer by such Investor Shareholder to any Person Affiliated with it, and (iv) any Transfer pursuant to any agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time (c) any transfer pursuant to article 6.7. (ii) of the Articles and (d) with respect to any Employee, their respective family members, or any family trust or any other estate planning vehicle.

**Person** means any individual, company, corporation, partnership, firm, joint venture or association, whether a body corporate or an unincorporated association of persons.

**Principal Shareholder** means a Shareholder which has the right to nominate an individual for appointment to the Board of Directors pursuant to article 7.1 (i), (ii) or (iii) (excluding in each case any Shareholder whose right to nominate an individual for appointment to the Board of Directors has terminated).

**Principal Investor Shareholders** means an Investor Shareholder which has the right to propose candidates for appointment by the general meeting of shareholders of the Company to the Board of Directors pursuant to article 7.1. of the Articles.

**Project** means a project of the Company comprising either the making of an investment in or capital commitments to an enterprise engaged in, or the purchase of capital assets for the purposes of, the development and production of oil and gas.

**Related Party** means, in relation to any Employee, any person to whom he can transfer Alphabet Shares as a Permitted Transfer.

**Selling Shareholder** has the meaning ascribed to it under article 6.6. of the Articles.

**Sale Notice** has the meaning ascribed to it under article 6.6. of the Articles.

**Sale of the Company Offer** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (ii) of the Articles.

**Sale Alphabet Shares** has the meaning ascribed to it under article 6.6. of the Articles.

**Shareholders** means collectively the holders of any Alphabet Shares, individually referred to as a «Shareholder».

**Tag Along Triggering Sale** has the meaning ascribed to it under article 6.7. (i) of the Articles.

**Transfer** means as to any Alphabet Shares, to sell, or in any other way directly or indirectly transfer, assign, distribute, encumber or otherwise dispose either voluntarily or involuntarily and «Transferred» means the condition of a Transfer having occurred.

**UPSTREAM PARTNERS** means UPSTREAM CAPITAL PARTNERS, a private company with limited liability organised under the Laws of the Republic of Cyprus and a wholly-owned subsidiary of MERCURIA CAPITAL PARTNERS.

**3i GROUP PLC** means 3I GROUP PLC, a company organised under the laws of England and Wales, with registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, with registered number 1142830.

## VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of HALSEY S.à r.l., having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, from his mandate as director of the Company with effect as of the date hereof and to discharge (quitus) to the above resigning director for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to appoint the following persons as Investors Directors in accordance with article 7.1. (i) and (ii) of the Articles (as amended), effective as of the date hereof, for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013:

- upon the proposal of DYAS B.V at the Meeting: Mr. Johannes Thyssen, born in the Netherlands on October 3, 1947, with professional address at DYAS B.V., Rijnkade 1, 3511 LC Utrecht, The Netherlands;

- upon the proposal of UPSTREAM CAPITAL PARTNERS at the Meeting: Mr. Eric Shaw, born in New Hartford, New York, the United States of America, on November 26, 1966, with professional address a Greglan Avenue PMB 431, Nantucket MA 02554 USA;

- upon the proposal of 3I GROUP PLC at the Meeting: Mr Graeme Sword, born in Dundee, Scotland on June 5, 1968, with professional address at 38, Garden Palace Aberdeen AB10 UP Scotland, UK.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves that the following directors of the Company shall continue in office and shall be considered as Founding Executives Directors for purposes of article 7.1. (iii) of the Articles (as amended):

-Mr. Walter van de Vijver, residing at Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (The Netherlands), and

-Mr. Maarten Scholten, residing at avenue de Saxe, 50, F-75015 Paris, France.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, from its mandate of statutory auditor of the Company and to appoint in its replacement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, BP 1043, L-1014 Luxembourg, effective as of the date hereof.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 4,500.- Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the attorney-in-fact, the attorney-in-fact signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DELTA HYDROCARBONS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.309, constituée suivant un acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger le 17 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Dirk Leermackers, juriste, de résidence à Luxembourg qui nomme Flora Gibert, juriste, de résidence à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée désigne Régis Galiotto, juriste, de résidence à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président demande alors au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Supprimer la valeur nominale des quarante et un mille (41.000) actions de la Société existantes (les Actions), fractionner les Actions en trois millions cent trente-cinq mille six cents (3.135.600) actions de la Société et créer vingt-six classes d'actions désignées de la classe A à la classe Z, chaque classe comportant cent vingt mille six cents (120.600) actions, chaque action de toutes les classes ayant les mêmes droits et obligations, sous forme nominative, chaque action représentant une fraction égale du capital social souscrit et toutes les actions étant entièrement souscrites (ensemble les Actions Alphabet).

2) Reformuler et modifier en intégralité les Statuts qui auront désormais la teneur suivante dans la deuxième résolution.

3) Prendre acte et accepter la démission de HALSEY S.à r.l. ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes et décharge (quitus) à l'Administrateur démissionnaire ci-dessus, pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.



4) Nommer les personnes suivantes Administrateurs Investisseurs conformément à l'article 7.1. (i) et (ii) des Statuts (modifiés), avec effet à la date des présentes pour un mandat qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- sur proposition de DYAS B.V. à l'Assemblée: M. Johannes Thyssen, né aux Pays-Bas le 3 octobre 1947, avec adresse professionnelle à DYAS B.V., Rijnkade 1, 3511 LC Utrecht, Pays-Bas;

- sur proposition de UPSTREAM CAPITAL PARTNERS à l'Assemblée: M. Eric Shaw, né aux Etats-Unis d'Amérique le 26 novembre 1066, avec adresse professionnelle à Greglan Avenue PMB 431, Nantucket MA 02554 Etats-Unis d'Amérique; et

- sur proposition de 3i GROUP PLC à l'Assemblée: M. Graeme Sword, né à Dundee, Ecosse le 5 juin 1968, avec adresse professionnelle au 38, Garden Palace Aberdeen, AB10 UP Ecosse, Royaume-Uni.

5) Décider que les administrateurs suivants de la Société resteront en fonction et seront considérés comme les Administrateurs Exécutifs Fondateurs pour les besoins de l'article 7.1. (iii) des Statuts (modifiés):

- Mr. Walter van de Vijver, de résidence à Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (Les Pays-Bas), et

- Mr. Maarten Scholten, de résidence à l'avenue de Saxe, 50, F-75015 Paris, France.

6) Prendre acte de la démission de UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et nommer en remplacement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec effet à la date des présentes.

7) Divers.

II Les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs Actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte.

III. Il apparaît de la liste de présence que toutes les Actions représentant le capital social en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été préalablement communiqué au actionnaires présents ou représentés, chacun d'eux déclarant expressément le reconnaître. Pour éviter le moindre doute, toutes les Actions actuellement émises sont des actions ordinaires, toutes ont les mêmes droits et les mêmes obligations, et la référence à actions «préférentielles» dans la section souscription de l'acte de constitution de la Société doit être une référence à actions «ordinaires».

IV. Les actionnaires, présents ou représentés par leur mandataire décident ensuite de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des Actions, de fractionner les Actions en trois millions cent trente-cinq mille six cents (3.135.600) actions de la Société et de créer les Actions Alphabet.

En conséquence de ce qui précède, chacun des deux actionnaires actuels de la Société détient un total de un million cinq cent soixante sept mille huit cent 1,567,800 Actions Alphabet (réparties en vingt-six classes d'actions désignées comme classe A à classe Z, chaque classe comprenant soixante mille trois cent (60,300) actions).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reformuler et de modifier intégralement les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

La société (ci-après la «Société») a la forme d'une société anonyme et la dénomination DELTA HYDROCARBONS S.A., et sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège Social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'administrateur ou des administrateurs, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des Actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

## **II. Capital social - Actions Alphabet**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à quarante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 41,000) représenté par trois millions cent trente-cinq mille six cents (3,135,600) actions intégralement souscrites, sans valeur nominale et de valeur égale, subdivisées en vingt-six (26) classes d'actions dénommées de classe A à classe Z, chaque classe comprenant cent vingt mille six cents (120,600) actions (collectivement les «Actions Alphabet»). Chaque Action Alphabet est nominative et comporte les mêmes droits et obligations que les autres Actions Alphabet.

5.2 Le Conseil d'Administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, une ou plusieurs fois, de quarante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 41.000,-) à un milliard cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000.000,-) par la création et l'émission d'Actions Alphabet à concurrence d'un montant d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille (1.499.959.000);

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions Alphabet;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires relatifs à cette ou ces émissions d'Actions Alphabet;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier les Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.4. En plus du capital, un compte prime d'émission peut être constitué, sur lequel est versée toute prime payée sur toute action. Le montant de ce compte prime d'émission est à la libre disposition de l'Actionnaire ou des Actionnaires.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions Alphabet sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.3. Sous réserve de l'Article 16.3, chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'Actions Alphabet existantes. Toute distribution concernant les Actions Alphabet, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (y compris sans limitation), tel que dividendes, boni de liquidation, produits de rachat ou d'une autre manière, sera payée et distribuée aux Actionnaires et au moment déterminé par le Conseil d'Administration (sous réserve de l'approbation des Actionnaires) par prélèvement sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi proportionnellement à leur actionnariat dans la Société, conformément à tout contrat qui pourrait être conclu entre les actionnaires de temps à autre.

6.4. Les Actions Alphabet de la Société sont indivisibles, en conséquence un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ses propres Actions Alphabet dans les limites prévues par la loi et conformément à tout contrat qui pourrait être conclu entre les actionnaires de temps à autre. Cependant, si la Société décide de racheter des Actions Alphabet d'une ou de certaines catégories, elle devra racheter toutes les Actions Alphabet émises dans la (les) catégorie(s) concernée(s) par la décision de rachat.

6.6. Les Actions Alphabet peuvent être cédées uniquement en conformité avec cet article 6. Toute tentative de Cession en violation à cet article 6 sera nulle ab initio. Un Actionnaire qui désire vendre toutes ou une partie des Actions Alphabet qu'il détient (un «Actionnaire Cédant») autrement que conformément à une Cession Autorisée devra se conformer aux dispositions suivantes:

a. L'Actionnaire Cédant devra, avant de faire ou d'accepter une offre de vendre les Actions Alphabet qu'il/elle désire vendre (les «Actions Alphabet Mises en Vente»), notifier par écrit aux autres Actionnaires son intention d'offrir en vente ou de vendre les Actions Alphabet Mises en Vente et les conditions économiques matérielles d'une telle vente (la «Notification de Vente»).

b. Après avoir délivré la Notification de Vente, l'Actionnaire négociera en bonne foi la vente des Actions Alphabet Mises en Vente aux Actionnaires qui sont intéressés par l'achat de toutes ou partie des Actions Alphabet Mises en Vente (qui ne sont soumis à aucune obligation d'acheter ou de négocier l'achat). Si l'Actionnaire Cédant et tous ou certains des autres actionnaires peuvent convenir d'un prix et des conditions pour une telle vente dans les 30 jours qui suivent la Notification de Vente, les parties vont procéder à une telle vente dans les 30 jours qui suivent la date d'un tel contrat, à moins que l'Actionnaire Investisseur Cédant et les autres Actionnaires ne décident de prolonger cette date. Si, dans les 30 jours qui suivent la Notification de Vente, l'Actionnaire Investisseur Cédant et les autres Actionnaires n'ont pas pu convenir d'un prix et des conditions d'une telle vente, les Actionnaires qui sont intéressés par l'achat de toutes ou partie des Actions Alphabet Mises en Vente soumettront (par écrit), pendant cette période de 30 jours une offre d'achat finale à l'Actionnaire Investisseur Cédant (l'«Offre Finale») pour l'achat des Actions Alphabet Mises en Vente en espèce. L'Actionnaire Cédant aura 185 jours à partir de la réception de l'Offre Finale pour accepter ses conditions. Si aucune Offre Finale n'est soumise à l'Actionnaire Investisseur Cédant pendant la période de 30 jours, la date de réception de l'Offre Finale par l'Actionnaire Cédant sera réputée, aux fins de ce paragraphe (b), être la date qui suit de 30 jours la date de la Notification de Vente. Au cas où les autres Actionnaires désirent, ensemble, acquérir un plus grand nombre d'Actions Mises en Vente, les Actionnaires qui désirent acquérir des Actions Alphabet Mises en Vente seront, entre eux, autorisés à acquérir les Actions Alphabet Mises en Vente au pro rata de leurs Engagements respectifs.

c. Si l'Actionnaire Cédant ne peut trouver un accord avec les autres Actionnaires, l'Actionnaire Cédant peut vendre les Actions Alphabet Mises en Vente à un tiers; étant entendu, néanmoins, que (A) un contrat liant les parties visant à réaliser la cession des Actions Alphabets Mises en Vente doit être conclu dans les 185 jours suivant la date de l'Offre Finale et (B) que le prix de vente doit représenter 105% au moins du montant offert dans l'Offre Finale.

d. Il est entendu que les Cadres Fondateurs peuvent, en plus des circonstances prévues dans le Chapitre relatif aux personnes partant dans de bonnes ou mauvaises circonstances dans tout contrat qui pourrait être conclu entre les Actionnaires de temps à autre, choisir de céder, vendre ou attribuer une partie de leurs Actions Alphabet à un ou plusieurs membres existants ou nouveaux de l'Equipe de Direction; étant entendu, néanmoins, qu'en aucun cas en conséquence de ces choix les Cadres Fondateurs ne viennent à posséder moins de 50% de l'ensemble des Actions Alphabet qu'ils détiennent à compter de la Date d'Effet.

Dans l'hypothèse d'un Changement de Contrôle d'un Actionnaire Investisseur (Changement de Contrôle tel qu'il peut être défini dans tout contrat devant être conclu par les Actionnaires de temps à autre), l'Actionnaire Investisseur concerné sera réputé avoir offert ses Actions Alphabet pour la vente et les dispositions des paragraphes précités (a) à (d) seront appliquées.

#### 6.7. Droit de suite et droit d'entraînement

(i) Sans préjudice aux autres dispositions ou dispositions complémentaires fixées dans un contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre, les droits de suite et d'entraînement suivants seront applicables.

Au cas où il est proposé de procéder à une cession d'Actions (la «Vente Déclenchant le Droit de Suite») qui aurait pour résultat qu'une Personne, ensemble avec toutes les personnes agissant de concert avec lui (ensemble le «Déclencheur du Droit de Suite»), détenant au total plus de 50% des Actions émises, le fait que ce Déclencheur du Droit de Suite offre d'acheter toutes les Actions émises (autres que celles que détiennent déjà ce Déclencheur du Droit de Suite ou ces personnes agissant de concert avec lui) sera une condition suspensive de cette vente. Toute offre de ce type devra être faite par écrit, être disponible pour acceptation pendant au moins 15 Jours Ouvrables et être aux mêmes termes et

conditions (y compris le prix) que les termes et conditions auxquels ce Déclencheur du Droit de Suite propose d'acquérir les Actions conformément à la Vente Déclenchant le Droit de Suite.

(ii) Au cas où des Actionnaires qui détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises désirent vendre toutes leurs actions respectives (les «Actionnaires Entraînants») et les Actionnaires Entraînants incluent, s'il y a trois Actionnaires Investisseurs Principaux, deux Actionnaires Investisseurs principaux ou, s'il y a quatre Actionnaires Investisseurs Principaux, trois Actionnaires Investisseurs Principaux (une «Vente Déclenchant le Droit d'Entraînement»), les Actionnaires Entraînants:

a. peuvent transférer leurs Actions à un acheteur unique (l'«Acquéreur par Entraînement») nonobstant les restrictions de l'article 6 des Statuts mais sans préjudice de leur conformité avec les restrictions établies à l'article 6.7. (ii);

b. ne doivent pas nécessairement se conformer aux dispositions du Chapitre 6.6. (i) ou 6.7. (ii);

c. obtiendront que l'Acquéreur par Entraînement, comme condition suspensive à la Vente Déclenchant le Droit d'Entraînement, offrir d'acquérir toutes les Actions émises (autres que celles que détiennent déjà cette Personne ou ces personnes agissant de concert avec lui). Toute offre de ce type (l'«Offre d'Entraînement») sera faite par écrit, sera disponible pour acceptation pendant au moins 15 Jours Ouvrables et sera aux mêmes termes et conditions (y compris le prix) que les termes et conditions auxquels cette Personne propose d'acquérir les Actions conformément à la Vente Déclenchant le Droit d'Entraînement; et

d. seront autorisés, à tout moment, en donnant notification par écrit aux Actionnaires qui ne sont pas des Actionnaires Entraînants (les «Actionnaires Entraînés»), de demander aux Actionnaires Entraînés d'accepter l'Offre d'Entraînement par rapport à toutes (et pas seulement certaines de) leurs Actions.

6.8. Les Actions Alphabet seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite au registre d'actionnaires de la Société, une telle déclaration de cession devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes ayant une procuration appropriée. La Société peut également accepter comme preuve de la cession d'autres documents de cession que la Société estime satisfaisants.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), chacun dénommé individuellement «Administrateur») comprenant au moins trois membres mais pas plus de sept membres, comme suit:

(i) trois Administrateurs seront nommés conformément à l'article 7.2. de ces Statuts parmi les candidats proposés par respectivement DYAS, 3i GROUP PLC et UPSTREAM PARTNERS (les «Premiers Administrateurs Investisseurs»);

(ii) un Administrateur sera nommé conformément à l'article 7.2 de ces Statuts parmi les candidats proposés par l'Actionnaire Additionnel qui a l'Engagement le plus élevé des Engagements effectués par les Actionnaires Additionnels sous réserve de ce que le montant de cet engagement n'est pas inférieur à \$ 150.000.000,- (l'«Administrateur Investisseur Additionnel») collectivement désignés avec les Premiers Administrateurs Investisseurs sub 7.2.(i), les «Administrateurs Investisseurs»);

(iii) deux Administrateurs seront nommés conformément à l'article 7.2. de ces Statuts parmi les candidats proposés par chaque Cadre Fondateur (les «Administrateurs Cadres Fondateurs»).

(iv) un Administrateur peut être nommé et désigné président du Conseil d'Administration (le «Président») par l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord unanime des Actionnaires Principaux conformément à l'article 13.10 de ces Statuts et cet Administrateur occupera la fonction de Président pour une durée de deux ans sous réserve de dispositions applicables en vertu de tout contrat qui pourrait être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

(v) Durant la période commençant à la Date D'Effet et se terminant à la date de nomination comme Président d'une personne nommée conformément à l'article 7.1. (iv), et durant toute période postérieure commençant à la cessation du mandat de Président de la personne nommée conformément à la Section 7.1. (iv), et se terminant à la nomination suivante comme Président d'une nouvelle personne désignée par rotation de chaque réunion du Conseil d'Administration jusqu'à la réunion suivante selon l'ordre suivant:

i. L'Administrateur nommé sur proposition de DYAS;

ii. L'Administrateur nommé sur proposition de 3i GROUP PLC;

iii. L'Administrateur nommé sur proposition de UPSTREAM CAPITAL PARTNERS.

Les Administrateurs ne doivent pas être des Actionnaires. Hormis l'Administrateur nommé conformément à l'article 7.2.(iv), ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

7.2. Les Administrateurs seront nommés par les Actionnaires lors de l'assemblée générale. Les Actionnaires détermineront également le nombre d'Administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un Administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si un Administrateur cesse d'être Administrateur pour une raison quelconque, l'élection d'un nouvel Administrateur par l'assemblée générale des Actionnaires, ou, le cas échéant, la nomination d'un Administrateur de remplacement provisoire par le Conseil d'Administration, sera fait sans préjudice des droits de proposer des candidats et des autres dispositions

de l'article 7.1. et de l'article 7.2. et de toutes dispositions applicables en vertu de tout contrat qui pourrait être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

7.3. Si une entité juridique est nommée Administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. Pendant toute période où les Administrateurs Investisseurs représentent moins de la majorité du Conseil d'Administration, les Administrateurs Investisseurs peuvent par décision unanime nommer entre eux un candidat à élire par les Actionnaires comme Administrateur Investisseur Additionnel à la prochaine assemblée des Actionnaires.

7.5. Le droit d'un Actionnaire de proposer des candidats à élire au Conseil d'Administration est soumis à tout contrat qui pourrait être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts ou tout contrat conclu entre les Actionnaires de temps à autre aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par le Conseil d'Administration, ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement Actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le Conseil d'Administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Président présidera et interviendra comme président à toute réunion du Conseil d'Administration à laquelle il sera présent. Si le Président n'est pas présent à la réunion du Conseil d'Administration, le président de la réunion sera désigné par rotation selon l'ordre suivant: le membre nommé sur proposition de DYAS, le membre nommé sur proposition de 3i GROUP PLC et le membre nommé sur proposition de UPSTREAM CAPITAL PARTNERS. Le Président n'aura pas de vote prépondérant aux réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de la Société et des assemblées générales des Actionnaires.

9.2 Le Conseil d'Administration tiendra des réunions à la fréquence et à la manière prévue dans tout contrat conclu par les Actionnaires de temps à autre. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées à tout moment par le Président ou par deux Administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour et ne font pas objections à ce qu'une matière soit traitée sur la base du fait que la réunion n'a pas été convoquée conformément aux dispositions légales. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

9.5. Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut également nommer un autre Administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si les Administrateurs Premiers Investisseurs, l'Administrateur Investisseur Additionnel (si il y en a), et un Administrateur Cadre Fondateur sont présents ou représentés. Si le quorum, tel qu'indiqué ci-dessus, n'est pas atteint au moment de la réunion, la réunion du Conseil d'Administration sera ajournée et reprogrammée à la même heure et au même lieu cinq (5) Jours Ouvrables plus tard (à moins que ce jour ne soit pas un Jour Ouvrable au quel cas elle sera ajournée et reportée au jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit). Si le quorum fixé ci-dessus n'est pas atteint à la réunion reprogrammée, alors les conditions de quorum seront réduites aux membres en présence, soit présents ou représentés, à la réunion reprogrammée. Les résolutions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion



peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et une réunion utilisant un de ces moyens sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Sous réserve de tout contrat qui pourrait être conclu entre les Actionnaires de temps à autre, au cas où un Administrateur a un intérêt personnel contraire au sujet d'une décision que le Conseil d'Administration doit prendre, cet Administrateur doit faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt contraire et faire en sorte d'inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'Administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit Administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du Conseil d'Administration ont trait à la gestion journalière de la Société et n'affectent pas de façon substantielle la situation patrimoniale de la Société (are at arm's length terms).

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans, ou sont Administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

9.12. Sauf s'il en est disposé autrement dans tout contrat qui pourrait être conclu par les Actionnaires de temps à autre, une majorité simple des voix est requise pour l'approbation par le Conseil d'Administration de toute question, en ce compris, sans limitations:

- (i) approbation du Budget Annuel ou modification du Budget Annuel;
- (ii) une dépense matérielle faite par la Société ou une de ses filiales qui n'est pas prévue dans le Budget Annuel applicable;
- (iii) l'emprunt par la Société ou une de ses filiales de fonds ou encourir d'une autre manière un Endettement dont le montant total est supérieur à \$ 10.000.000,- (à l'exception de l'Endettement consistant en des obligations de faire émettre des lettres de crédits ou des garanties de performance pour tout Projet, que l'Equipe de Direction peut faire accepter à la Société ou à une de ses filiales);
- (iv) la sélection du commissaire de la Société ou d'un réviseur d'entreprises pour l'approbation par les Actionnaires, les Actionnaires décidant unanimement que ce sera PricewaterhouseCoopers jusqu'à la fin de la première assemblée générale ordinaire des Actionnaires, ou l'autorisation de toute modification matérielle dans la politique comptable établie par la Société ou une de ses filiales;
- (v) transiger ou accepter un compromis en ce qui concerne toute plainte ou action contre la Société ou une de ses filiales si le montant total qui doit être payé par la Société ou une de ses filiales (net de la partie de celle-ci devant être couverte par l'assurance) à la suite d'une telle transaction ou acceptation de compromis dépasse \$ 5.000.000,-, ou transiger, accepter un compromis, renoncer ou abandonner toute plainte ou action que la Société ou une de ses filiales a à l'encontre d'un tiers si l'Equipe de Direction détermine en bonne foi que l'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce que la valeur de cette plainte ou action dépasse \$ 5.000.000,- pour la Société ou une de ses filiales;
- (vi) l'emploi ou le licenciement d'un membre de l'Equipe de Direction ou toute modification matérielle aux conditions d'emploi ou d'engagement des membres de l'Equipe de Direction incluant notamment toute modification à la rémunération de ces Personnes;
- (vii) la distribution (ou la proposition des Actionnaires de distribuer) de fonds aux Actionnaires ou aux détenteurs d'instruments de crédit à l'encontre de la Société en vertu de tout contrat qui pourrait être conclu par les Actionnaires de temps à autre;
- (viii) marquer son accord sur le jeton de présence annuel de tout Président nommé conformément à l'article 7.1. (iv) des Statuts;
- (ix) la nomination, le remplacement ou la révocation d'un administrateur de DELTA B.V.; et
- (x) la direction de tout Actionnaire Additionnel.

9.14 L'inscription dans le registre des actionnaires de la Société ou l'approbation de toute Cession de toutes Actions autre qu'une Cession Autorisée La proposition de nomination d'un Président du Conseil d'Administration conformément à l'article 7.1.(iv) de ces Statuts requière l'approbation unanime des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Président.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout Administrateur Cadre Fondateur et tout Administrateur Investisseur de la Société dûment autorisés par le Conseil d'Administration.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées Générales des actionnaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les délais de convocation et procédures ainsi que les procédures de discussion prévus par la loi seront applicables aux convocations et à la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

13.2 La Société tiendra une assemblée générale ordinaire des Actionnaires en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société, assemblée à laquelle le Conseil d'Administration procédera à un examen et à un rapport sur l'Etat des Projets, et en vue de discuter leur évaluation générale des conditions du secteur et des opportunités d'investissement. Un Administrateur de la Société ou tout Actionnaire détenant des actions avec un pourcentage d'Engagement supérieur à 10% peut demander que le Conseil d'Administration convoque d'autres assemblées des Actionnaires si il ou elle les estimera nécessaires ou appropriées afin de solliciter l'approbation des Actionnaires sur toute question ou pour toute raison adéquate.

13.3 Une convocation écrite ou imprimée à toute assemblée générale ordinaire et de toute autre assemblée des Actionnaires indiquant le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et l'objet ou les objets pour lesquels l'assemblée est convoquée sera délivrée à chaque Actionnaire pouvant voter à ladite assemblée (i) dans le cas d'une assemblée générale ordinaire, pas moins de 30 jours et pas plus de 120 jours avant la date de l'assemblée et (ii) dans le cas de toute autre assemblée, pas moins de 8 et pas plus de 60 jours avant la date de l'assemblée.

13.4 Sauf pour l'article 14.4. de ces Statuts, les assemblées des Actionnaires se tiendront aux endroits, au Luxembourg ou en dehors, désignés par le Conseil d'Administration et indiqués dans la convocation à l'assemblée. Seules les questions visées par l'objet ou les objets décrits dans la convocation à l'assemblée donnée aux Actionnaires conformément à l'article 13.3 de ces Statuts peuvent être traitées à une assemblée des Actionnaires.

13.5. Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (Actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Aucun mandataire ne votera ou n'interviendra à cette assemblée un an après la date de la procuration, à moins que la procuration ne prévoie une période plus longue.

13.7. Chaque Actionnaire peut également participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.8. Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre toute résolution proposée) ni une abstention seront nuls.

13.9. Sans préjudice de l'article 13.11. de ces Statuts, l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires ne délibérera pas valablement à moins que le nombre d'Actions Alphabet présent ou représenté à l'assemblée ne soit égal ou supérieur au nombre plus élevé de ce qui suit: (i) 50% du nombre total d'Actions Alphabet émises et en circulation; (ii) un nombre correspondant à la majorité requise pour l'adoption d'une résolution spécifique, relatif au nombre total d'Actions Alphabet émises et en circulation. Si un tel quorum d'Actionnaires n'est pas présent ou représenté à l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée, les Actionnaires pouvant voter à cette assemblée présents ou représentés auront le pouvoir d'ajourner l'assemblée et de la reprogrammer à la même heure et au même lieu quatre Jours Ouvrables plus tard. Lorsque une assemblée est ajournée à une autre heure ou lieu, une convocation ne doit pas être donnée pour l'assemblée à laquelle il est ajourné. A l'assemblée ainsi reprogrammée, les Actionnaires présents ou représentés représenteront un quorum et ces Actionnaires pourront traiter toute question qui aurait pu être traitée à l'assemblée originaire.

13.10. Sauf si la loi ou les présents Statuts ou tout contrat conclu entre les Actionnaires de temps à autre l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants. La désignation à la nomination et la révocation du Président nécessitera l'accord unanime de tous les Actionnaires Principaux.

13.11. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.12. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations.

13.13. A chaque assemblée des Actionnaires, le président du Conseil d'Administration ou un autre membre du Conseil d'Administration présidera et interviendra comme président de l'assemblée et ce Président peut adopter les règles et principes qu'il estime être raisonnablement nécessaires et appropriées à l'organisation et à la conduite des assemblées des actionnaires.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision**

### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. Le Conseil d'Administration devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes/réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des Actionnaires décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes de temps à autre, qu'elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et conformément aux conditions de tout accord que les Actionnaires pourraient conclure de temps à autre.

16.3. Les dividendes, lorsque ils seront distribuables, devront être payés au moment et lieu déterminés par le Conseil d'Administration conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de l'Article 6.3 et des conditions de tout contrat pouvant être conclu entre les Actionnaires de temps à autre. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le Conseil d'Administration.

16.4. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des Actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions Alphabet que chaque Actionnaire détient dans la Société.

### **VII. Définitions**

**Actions Alphabets** a le sens qui lui est attribué à l'article 5.1. des Statuts.

**Actions Alphabet Mises en Vente** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.6. des Statuts.

**Acquéreur Entraînant** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (ii) (a) de ces Statuts.

**Actionnaires** signifie collectivement les détenteurs des Actions Alphabet, individuellement désignés comme «Actionnaire».

**Actionnaire Additionnel** signifie des Actionnaires complémentaires qui peuvent être admis comme nouveaux Actionnaires de la Société conformément aux conditions de tout contrat qui pourrait être conclu entre les Actionnaires de temps à autre.

**Actionnaire Cédant** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.6. des Statuts.

**Actionnaires Entraînants** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (ii) de ces Statuts.

**Actionnaires Entraînés** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (ii) (d) de ces Statuts.

**Actionnaire Investisseur** signifie tout Actionnaire qui n'est pas un membre de l'Equipe de Direction ou une Partie Liée à un membre de cette Equipe de Direction.

**Actionnaires Investisseurs Principal** signifie l'Actionnaire Investisseur qui a le droit de proposer des candidats pour la nomination par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société au Conseil d'Administration conformément à l'article 7.1. de ces Statuts.

**Actionnaire Principal** signifie un Actionnaire qui a le droit de désigner une personne pour nomination au Conseil d'Administration en vertu de l'article 7.1 (i), (ii) ou (iii) (excluant dans tous les cas, tout Actionnaire dont ce droit a pris fin).

**Administrateurs Cadres Fondateurs** a le sens qui leur est attribué à l'article 7.1. (iii) de ces Statuts.

**Administrateur Investisseur Additionnel** a le sens qui lui est attribué à l'article 7.1. (ii) des Statuts.

**Administrateurs Investisseurs** a le sens qui leur est attribué à l'article 7.1. (ii) de ces Articles.

**Administrateur Premier Investisseur** a le sens qui lui est attribué à l'article 7.1. (i) de ces Statuts.

**Appels à Engagement** signifient les appels effectués de temps à autre par la Société, conformément à tout contrat qui pourrait être conclu entre les Actionnaires de temps à autre, par lesquels chaque Actionnaire sera requis de remplir ses Engagements.

**Budget Annuel** signifie tout budget qui est approuvé par le Conseil d'Administration conformément aux Statuts et aux conditions de tout contrat qui pourrait être conclu entre les Actionnaires de temps à autre.

**Cadres Fondateurs** signifient M. Walter van de Vijver et M. Maarten Scholten.

**Cession** signifie pour toute Action Alphabet, vendre, ou par toute autre manière directement ou indirectement céder, assigner, distribuer, grever de charge ou disposer par d'autres moyens volontairement ou involontairement et «Cédé» signifie le fait qu'une cession a eu lieu.

**Cession autorisée** signifie (a) toute Cession à la Société ou à toute Personne entièrement détenue par la Société (b) à l'égard de tout Actionnaire Investisseur, (i) toute Cession par cet Administrateur Investisseur à un instrument d'investissement alternatif qui est contrôlé par la même Personne ou les mêmes Personnes qui exercent le pouvoir d'investissement qui concerne l'investissement par un tel Actionnaire Investisseur de la Société et est contrôlé par tous ou certains des mêmes partenaires ou par d'autres détenteurs de titres de l'Actionnaire Investisseur, (ii) toute Cession par cet Actionnaire Investisseur, à tout moment après la décision de dissoudre l'Actionnaire Investisseur, à ses partenaires ou à d'autres détenteurs de titres au pro rata (ou sur une autre base telle que requise par la convention de partnership ou d'autres documents statutaires de cet Actionnaire Investisseur) en relation avec la dissolution et liquidation ordonnée de cet Actionnaire Investisseur conformément avec la convention de partnership ou d'autres documents statutaires, (iii) toute Cession par cet Actionnaire Investisseur à toute Personne Liée à lui, et (iv) toute Cession conforme à tout accord qui pourrait avoir été conclu entre les Parties de temps à autre (c) toute cession conforme à l'article 6.7. (ii) de ces Statuts et (d) concernant tout Employé, les membres de leur famille respective, ou un trust familiale ou tout autre instrument de planification successorale.

**Contrôle, Contrôlant et Contrôlé par** signifient la capacité (directe ou indirecte, par un ou plusieurs intermédiaires) de gérer ou de faire assurer la direction de la gestion ou des affaires d'une Personne, que ce soit par la propriété d'intérêts de vote, par contrat ou d'une autre manière.

**Date d'Effet** signifie la date de l'assemblée générale procédant à la rédaction entièrement nouvelle des Statuts.

**Déclenchement du Droit d'Entraînement** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (ii) de ces Statuts.

**DELTA B.V.** signifie DELTA HYDROCARBONS B.V., une société d'exploitation à but particulier constituée aux Pays-Bas, entièrement détenue par la Société.

**DYAS** signifie DYAS B.V., une société privée à responsabilité limitée constituée selon le droit des Pays-Bas.

**Employé** signifie une personne qui est employée ou engagée par la Société, sous un contrat d'emploi ou autrement, ou est un administrateur de la Société ou une de ses filiales ou une personne dont les services sont mis à disposition de la Société ou d'une de ses filiales (à l'exclusion, dans chaque cas, de toute personne qui est un Administrateur Investisseur).

**Endettement** signifie tout endettement qui résulte de fonds empruntés ou représentés par des obligations, billets à ordre ou créances ou par des instruments similaires.

**Engagement** signifie, vis-à-vis de tout actionnaire, l'engagement total de l'Actionnaire, exprimé en US\$, d'acheter les Actions Alphabets et/ ou les actions de DELTA B.V.

**Equipe de Direction** signifie les Cadres Fondateurs et tout autre fondé de pouvoir ou dirigeant dont la fonction est de gérer les affaires de la Société et de DELTA B.V. conformément aux instructions du Conseil d'Administration.

**Jours Ouvrables** signifie un jour (autre que samedi et dimanche) où les banques sont ouvertes à Amsterdam, Luxembourg, Londres et New York.

**Offre d'Entraînement** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (ii) (c) de ces Statuts.

**Offre de Vente de la Société** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (ii) des Statuts.

**Offre Finale** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.6. (b) des Statuts.

**Notification de Vente** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.6. des Statuts.

**Partie Liée** signifie, en rapport à tout employé, toute personne à qui il peut transférer les Actions Alphabets en tant que Cession Autorisée.

**Personne** signifie toute personne, société, compagnie, partnership, firme, entreprise commune ou association, qu'il s'agisse d'une personne morale ou d'une association de personnes sans personnalité juridique.

**Projet** signifie le projet de la Société comprenant soit la réalisation d'un investissement ou d'engagements en capital sur une société active dans le développement et la production d'huile et de gaz, soit l'acquisition de biens de capital en vue du développement et la production d'huile et de gaz.

**Société Affiliée** signifie, vis-à-vis de toute personne, toute autre Personne qui directement, indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun de cette Personne.

**Vente Déclenchant le Droit de Suite** a le sens qui lui est attribué à l'article 6.7. (i) des Statuts.

**UPSTREAM PARTNERS** signifie UPSTREAM CAPITAL PARTNERS, une société privée à responsabilité limitée constituée selon le droit de la République de Chypre et une filiale entièrement détenue par MERCURIA CAPITAL PARTNERS.

**3i GROUP PLC** signifie 3i GROUP PLC, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, et numéro de registre 1142830.

## VIII Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de et d'accepter la démission de HALSEY S.à r.l. ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date des présentes



et d'accorder décharge (quitus) à l'Administrateur démissionnaire ci-dessus, pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes Administrateurs Investisseurs conformément à l'article 7.1. (i) et (ii) des Statuts (modifiés), avec effet à la date des présentes pour un mandat qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013:

- sur proposition de DYAS B.V. à l'Assemblée: M. Johannes Thyssen, né aux Pays-Bas le 3 octobre 1947, avec adresse professionnelle à DYAS B.V., Rijnkade 1, 3511 LC Utrecht, Pays-Bas;
- sur proposition de UPSTREAM CAPITAL PARTNERS à l'Assemblée: M. Eric Shaw, né à New Hartford, New York aux Etats-Unis d'Amérique le 26 novembre 1066, avec adresse professionnelle à Greglan Avenue PMB 431, Nantucket MA 02554 Etats-Unis d'Amérique; et
- sur proposition de 3I GROUP PLC à l'Assemblée: M. Graeme Sword, né à Dundee, Ecosse le 5 juin 1968, avec adresse professionnelle au 38, Garden Palace Aberdeen, AB10 UP Ecosse, Royaume-Uni.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que les administrateurs suivants de la Société resteront en fonction et seront considérés comme les Administrateurs Exécutifs Fondateurs pour les besoins de l'article 7.1. (iii) des Statuts (modifiés):

- M. Walter van de Vijver, de résidence à Groot Haesebroekseweg 1, 2243 EA Wassenaar (Les Pays-Bas), et
- M. Maarten Scholten, de résidence à l'avenue de Saxe, 50, F-75015 Paris, France.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de UNSWORTH & ASSOCIATES S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société et de nommer en remplacement PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, avec effet à la date des présentes.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR 4.500,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: D. Leermakers, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3177. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007057048/211/1255.

(070057864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

**Mast Enterprises S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.203.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2007*

- Les démissions de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L) et demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach (L) et demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L) et demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Marner en tant qu'administrateurs sont acceptés.

- La démission de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

- Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte (F) avec adresse professionnelle L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg (L) avec adresse professionnelle à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau et Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm (B) avec adresse professionnelle à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau sont nommés en tant que nouveaux administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- La société CEDERLUX-SERVICES SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327 et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau et nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- L'adresse de la société est transférée du 3, place Dargent à L-1413 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg

Certifié sincère et conforme

Pour MAST ENTERPRISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007057273/693/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

### **Konnexion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 107.214.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Werner Thull, Programmierer, wohnhaft in D-54293 Trier, Schloss-Strasse 120,

hier vertreten durch Herrn Thomas Thull, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, Von-Pidoll-Strasse 28, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 5. April 2007,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass er der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KONNEXION S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.214 (NIN 2005 2407 487).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 24. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 822 vom 25. August 2005, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 350 vom 16. Februar 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), beläuft, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (€ 100,-), welche durch den alleinigen Anteilhaber Herr Werner Thull, vertreten wie vorerwähnt, übernommen wurden.

Der vorbenannte Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Niederanven nach Steinfort zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinfort.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Thull, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 avril 2007. Relation: ECH/2007/344. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. Mai 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007057588/201/46.

(070058414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

### **Hoimesbusch SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

R.C.S. Luxembourg E 3.373.

#### STATUTS

Monsieur Yannick Morvan, économiste, agent BEI, né à Roanne (France) le 19 janvier 1964, et son épouse Madame Birghitte Kornerup, juriste, employée privée, née à Copenhague (Danemark), demeurant ensemble au 27, rue de Neuhaeusgen, L-5368 Schuttrange,

mariés à Luxembourg le 23 septembre 1993, sous le régime de la communauté des biens,

Lesquels dressent acte constitutif d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

#### **Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présents une société civile immobilière sous la dénomination de HOIMESBUSCH SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre endroit au grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent euros (500,- euros) divisé en cent (100) parts sociales de cinq euros (5,- euros) chacune.

Les cent parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Yannick Morvan, .....	50
2.- Madame Birghitte Kornerup, .....	50
Total: .....	100

Les cents (100) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent euros (500,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consentis.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédés entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts sociales lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dette et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sociales sont tenues, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Us doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés, mais continuera entre le survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera avec l'autre associé.

La révocation d'un des administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### Administration de la société

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit, ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Es réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### Exercice social

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Réunion des associés

**Art. 18.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un des associés dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire peut cependant décider à la majorité des voix que la liquidation sera confiée à un homme de l'art non sociétaire.

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### **Dispositions générales**

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1872 du code civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

##### *Disposition générale*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2007.

##### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: Monsieur Yannick Morvan et Madame Birgitte Kornerup, prénommés.

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par la seule signature des gérants sus mentionnés.

2.- Le siège social de la société est fixé à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

Fait à Schuttrange sous seing privé le 8 mai 2007.

B. Kornerup / Y. Morvan.

Référence de publication: 2007057475/7653/125.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01118. - Reçu 397 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070058553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

#### **Sabarel S.A., Société Anonyme, (anc. Sabarel Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.408.

Les statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 avril 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007.

F. Kessler

*Notaire*

Référence de publication: 2007057698/219/15.

(070058429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

#### **Financière Alkaline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 82.515.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2007057699/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00637. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070058337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.



**Alter Domus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057703/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00282. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070058344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

---

**Georges Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 96.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

*Pour GEORGES SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007057855/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00041. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070059055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**La Royale Ressource Vive Distribution, Société Anonyme.**

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.  
R.C.S. Luxembourg B 63.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

*Pour LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION SA*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007057854/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00025. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070059051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Helnan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.526.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007057824/5770/12.

(070059212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Marpage Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 99.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007057822/231/14.

(070059218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058324/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07227. - Reçu 122 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Luxmedical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 46.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour LUXMEDICAL SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007057861/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00045. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Krupaco Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 86.174.

L'adresse de l'administrateur suivant a changé et se trouve à présent au:

Patricia Murray, Bush Hill, BB14038, St Michael, La Barbade

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058264/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Vue du Golfe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 59.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058309/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02775. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**International Motor Rings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007058307/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00259. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Mie Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 111.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature / Signature

*Un administrateur A / Un administrateur B*

Référence de publication: 2007058315/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01127. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Vosges Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 108.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058314/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00893. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.807.

L'adresse du gérant suivant a changé et se trouve à présent au:

Lisa Kiely, 1, Ropemaker Street, EC2Y 9AW, Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058266/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00245. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070058979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**G. Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 19.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007058335/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06179. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070059528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 106.299.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007058316/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01003. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070059579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Melina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058320/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07224. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070059598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Sopardis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 39.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2007058308/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00260. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**La Colonne, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 34.501.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007058336/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06175. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Europa City Box S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007058332/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01171. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**La Colonne, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 34.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007058337/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06174. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---



**Majorale SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 108.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058317/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00894. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Bulcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 106.715.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007058328/1458/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01038. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**New Med s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, Um Holtz.  
R.C.S. Luxembourg B 103.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour NEW MED SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007057858/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00043. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Diacolux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 88.937.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058323/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 110.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que le rapport du réviseur y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058339/1092/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01006. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Kronos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 89.061.

Les comptes annuels au 30 juin 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Mertz

Administrateur

Référence de publication: 2007058329/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00603. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Pharma Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 46.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour PHARMA SERVICE SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007057863/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00047. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

---

**Dankalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058333/2038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01084. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Actifin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.100.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a.

*Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007058311/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06665. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**SHT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.751.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058322/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07233. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

**Bijouterie La Perle Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.342.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Joaquim Moreira Alves, commerçant, né à Frazao/Pacos de Ferreira (Portugal), le 25 novembre 1959, demeurant à L-3450 Dudelange, 24, rue du Commerce et son épouse

2.- Liberalina Pinto Pacheco Mendes, ouvrière, née à Freamunde/Pacos de Ferreira (Portugal), le 21 janvier 1966, demeurant à L-3450 Dudelange, 24, rue du Commerce;

3.- José Carlos Pereira Da Costa, ouvrier, né à Teixeira (Portugal), le 6 novembre 1965, demeurant à L-4604 Differdange, 11, rue Pierre Krier et son épouse

4.- Maria de Fatima Silva Jorge, ouvrière, née à Ansaes (Portugal), le 18 juillet 1964, demeurant à L-4604 Differdange, 11, rue Pierre Krier.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BIJOUTERIE LA PERLE Sàrl.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Echternach.**Art. 3.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une bijouterie, d'un commerce alimentaire au détail ainsi que le transport de marchandises par route.

Elle pourra faire toutes opérations quelconques pouvant se rattacher, directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représentée par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Joaquim Moreira Alves, commerçant, né à Frazao/Pacos de Ferreira (Portugal), le 25 novembre 1959, demeurant à L-3450 Dudelange, 24, rue du Commerce, vingt-cinq . . . . .	25
2.- Liberalina Pinto Pacheco Mendes, ouvrière, née à Freamunde/Pacos de Ferreira (Portugal), le 21 janvier 1966, demeurant à L-3450 Dudelange, 24, rue du Commerce, vingt-cinq . . . . .	25
3.- José Carlos Pereira Da Costa, ouvrier, né à Teixeira (Portugal), le 6 novembre 1965, demeurant à L-4604 Differdange, 11, rue Pierre Krier, vingt-cinq . . . . .	25
4.- Maria de Fatima Silva Jorge, ouvrière, née à Ansiaes (Portugal), le 18 juillet 1964, demeurant à L-4604 Differdange, 11, rue Pierre Krier, vingt-cinq . . . . .	25
Total: cent . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-6440 Echternach, 23, rue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Joaquim Moreira Alves, commerçant, né à Frazao/Pacos de Ferreira (Portugal), le 25 novembre 1959, demeurant à L-3450 Dudelange, 24, rue du Commerce, gérant technique;

2.- Liberalina Pinto Pacheco Mendes, ouvrière, née à Freamunde/Pacos de Ferreira (Portugal), le 21 janvier 1966, demeurant à L-3450 Dudelange, 24, rue du Commerce, gérante administrative.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Dudelange,

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Moreira Alves, L. Pinto Pacheco Mendes, J. C. Pereira Da Costa, M. de F. Silva Jorge, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2007, Relation: EAC/2007/4464. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 mai 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007057446/223/77.

(070058644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

**Fortune Investments Management, Société à responsabilité limitée,  
(anc. JJD & Associates Limited).**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 97.094.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JJD & ASSOCIATES LIMITED, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1345 du 18 décembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97.094, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Madame Nathalie Chemla, employée privée, épouse de Monsieur Abraham Nigri, demeurant à F-57000 Metz, 41, place Saint Thiébault,

propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales,

2.- Monsieur Abraham Nigri, employé privé, demeurant à F-57000 Metz, 41, place Saint Thiébault,

propriétaire de une (1) part sociale,

ici représentée par Madame Nathalie Nigri-Chemla, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 avril 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en FORTUNE INVESTMENTS MANAGEMENT, et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de FORTUNE INVESTMENTS MANAGEMENT, société à responsabilité limitée.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nigri, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007. Relation: LAC/2007/6122. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007057616/227/44.

(070058562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

**VEE S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-3316 Bergem, 3C, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 127.365.

STATUTS

L'an deux mille six, le premier août, ont comparu:

1. TMS INTERNATIONAL SA, sise 322, route de Longwy, L-1951 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 77915, représentée par M. Rodrigues Stefan

2. M. De Carvalho Maria, employé privé, né le 23 décembre 1957 à Vila Real (Portugal) demeurant professionnellement à L-3316 Bergem, 3c, rue de Schifflange



Lesquels comparants ont dressé acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société en commandite simple qui sera régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents statuts, et dont Madame De Carvalho Maria, pré qualifiée, est l'associé commandité, et à ce titre définitivement responsable des engagements sociaux, les autres contractants en étant les associés commanditaires, comme tels tenus des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont ils ont fait l'apport.

**Art. 2.** La raison sociale de la société est VEE S.e.c.s.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi au 3C, rue de Schifflange, L-3316 Bergem. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations en relation avec le tourisme ainsi que les voyages en groupe ou en individuel. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée à compter du jour de sa constitution. Elle ne peut être dissoute que par décision de tous les associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- Euros), représenté par mille (1000) parts sociales de cinquante Euros (50,- Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) TMS INTERNATIONAL SA, pré qualifié, neuf cent cinquante parts . . . . .	950
2) M. De Carvalho Maria, pré qualifiée, cinquante parts . . . . .	<u>50</u>
Total: mille parts . . . . .	1.000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

**Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Madame De Carvalho Maria, préqualifiée, en sa qualité d'associé commandité, est chargé de la gestion de la société et peut accomplir tous les actes de gestion qui rentrent dans l'objet social de la société.

Tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent porter la signature de l'associé commandité, sauf les cas de délégation dûment approuvés par les associés commanditaires à des directeurs ou employés de la société.

**Art. 11.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commencera ce jour et finira le 31 décembre 2006.

**Art. 12.** Les assemblées, tant ordinaires que extraordinaires, sont convoquées par la gérance ou par les commanditaires représentant plus du quart du capital social. Elles se tiendront à l'endroit indiqué dans les convocations. Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les associés consentent à se réunir.

**Art. 13.** Chaque année, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse le bilan et le compte des pertes et profits qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice annuel de la société.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales afférentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte.

Fait et passé en trois exemplaires à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007057484/7432/73.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00890. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

---

**Baflî Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.370.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Jean-Pierre Barthelmé, entrepreneur, né à Bertrange, le 12 septembre 1942, et son épouse

2.- Lucienne Flick, sans état, née à Strassen, le 12 avril 1942,

demeurant ensemble à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BAFLI Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a plus particulièrement pour objet la mise en valeur et la gestion d'immeubles qu'elle pourrait acquérir.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Jean-Pierre Barthelmé, entrepreneur, né à Bertrange, le 12 septembre 1942, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains, cinquante . . . . .	50
2.- Lucienne Flick, sans état, née à Strassen, le 12 avril 1942, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains, cinquante . . . . .	50
Total: cent . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jean-Pierre Barthelmé, entrepreneur, né à Bertrange, le 12 septembre 1942, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Barthelmé, L. Flick, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2007, Relation: EAC/2007/3611. — Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 avril 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007057454/223/73.

(070058762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

### **Holding Financière Céleste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 85.285.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HOLDING FINANCIERE CELESTE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary on December 12th, 2001, registered with the Register of Commerce and Companies at Luxembourg, Section B, under the number B.85.285.

The meeting is declared open with Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1917 Luxembourg, 11, rue Large to L-5753 Frisange, with effect as from March 1st, 2007.

2. Modification of article 3 of the articles of association.

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented

shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

4. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

5. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from L-1917 Luxembourg, 11, rue Large to L-5753 Frisange, with effect as from March 1st, 2007 and to amend consequently article 3 of the articles of association, as follows:

« **Art. 3.** The Corporation has its registered office in Frisange.

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economical or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company, the registered office may be temporary transferred in Luxembourg or abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société HOLDING FINANCIERE CELESTE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue Large, L-1917 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 décembre 2001, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B. 85.285.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

**1** Transfert du siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

**2** Modification de l'article 3 des statuts.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants

4. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

5. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1917 Luxembourg, 11, rue Large à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007 et de modifier en conséquence de l'article 3 des statuts, comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Frisange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg par simple résolution du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3631. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007057950/211/102.

(070059304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

**Advent Rental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.956.

A compter du 15 décembre 2006, Monsieur Jaap Meijer, gérant de la Société ADVENT RENTAL S.à r.l., réside au 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007057896/1092/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

**IMI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.762.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le notaire second nommé reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMI FINANCE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, n° 66.762,

constituée suivant acte notarié en date du 26 octobre 1998 publié au Mémorial C numéro 856 du 25 novembre 1998, et les statuts ainsi que la dénomination actuelle ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 26 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 167 du 17 février 2003.



L'assemblée est présidée par M. Gabriele Dalla Torre, employé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sandrine Melnyk, employée, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Olivier Conrard, employé, Luxembourg, et M. Edoardo Tubia, employé, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

II.- La société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, y compris des sociétés d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ces participations.

La société pourra accorder des prêts, crédits, garanties ou autres formes de financement à des sociétés appartenant au même groupe ainsi qu'à toute autre société, à condition cependant de ne pas octroyer des prêts au public.

La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- donner aux sociétés d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois des conseils et des avis en matière d'investissements, pour l'administration et la promotion de leurs avoirs;

- exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet social sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés holding.»

2. Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société fait partie du Groupe Bancaire INTESA SANPAOLO. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions émanant de INTESA SANPAOLO, société responsable du groupe, en application des instructions données par la BANQUE D'ITALIE (BANCA D'ITALIA) à INTESA SANPAOLO, dans l'intérêt de la stabilisation du Groupe. Les administrateurs de la société fournissent à la société responsable du groupe («Capogruppo»), toutes les données et informations nécessaires au respect de ces instructions, la tout dans les limites de la loi luxembourgeoise.

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

3. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité, et chaque fois séparément, les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, y compris des sociétés d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ces participations.

La société pourra accorder des prêts, crédits, garanties ou autres formes de financement à des sociétés appartenant au même groupe ainsi qu'à toute autre société, à condition cependant de ne pas octroyer des prêts au public.

La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- donner aux sociétés d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois des conseils et des avis en matière d'investissements, pour l'administration et la promotion de leurs avoirs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 203.** La société fait partie du Groupe Bancaire INTESA SANPAOLO. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions émanant de INTESA SANPAOLO, société responsable du groupe, en application des instructions données par la BANQUE D'ITALIE (BANCA D'ITALIA) à INTESA SANPAOLO, dans l'intérêt de la stabilisation du Groupe. Les administrateurs de la société fournissent à la société responsable du groupe («Capogruppo»), toutes les données et informations nécessaires au respect de ces instructions, la tout dans les limites de la loi luxembourgeoise.

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Dalla Torre, S. Melnyk, O. Conrard, E. Tubia, Ch. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3902. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058042/208/91.

(070059489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

### **Andromede Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.812.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean Claude Ramon, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme ANDROMEDE MARINE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 83.812,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 222 du 8 février 2002,

au capital social de cinquante-cinq mille euros (€ 55.000,-) représenté par cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société, dont il déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;

- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à le comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4253. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007058076/219/40.

(070059770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.

---

**Quotapart Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

L'an deux mille sept, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding QUOTAPART HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 3 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.635.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Cocco-Rodaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 148.000,- (cent quarante-huit mille euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille euros) par l'émission de 148 (cent quarante-huit) nouvelles actions de EUR 1.000,- chacune.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération des 148 (cent quarante-huit) nouvelles actions par apport en espèces.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-huit mille euros (EUR 148.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), par la création et l'émission de cent quarante-huit (148) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, à savoir Monsieur Xavier De Sarrau, ainsi que Monsieur Pierre De Sarrau, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus:

- a) Monsieur Xavier De Sarrau, avocat, demeurant à CH-1207 Genève, 12, Quai Gustave-Ador, ici représenté par Madame Françoise Dumont, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 avril 2007, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire soixante (60) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- b) Monsieur Pierre De Sarrau, employé de banque, demeurant à GB-Londres SW1X 8JL, 16 West Halkin Street, ici représenté par Madame Françoise Dumont, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 avril 2007, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quatre-vingt-huit (88) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
- Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quarante-huit mille euros (EUR 148.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Dumont, Rodaro, C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007. Relation: LAC/2007/6412. — Reçu 1.480 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007057609/227/82.

(070058770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

#### **Telettra International, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 7.483.

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TELETTRA INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 7.483), constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1966, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 2 février 1967. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 du 20 juillet 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio Beretta, dirigeant de société, demeurant professionnellement à Vimercate, Italie.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Carlo Corti et Eugenio Cortinovic, Administrateurs de société, demeurant professionnellement à Vimercate, Italie.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social nominal à concurrence de EUR 3.000.032,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.296.032,- à EUR 2.296.000,- par remboursement intégral aux actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital et par annulation de 26.786 actions d'une valeur nominale de EUR 112,- chacune, entièrement libérées.

2. Autorisation au Conseil d'Administration de faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub. 1.

3. Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 2.296.000,-) représenté par vingt mille cinq cents (20.500) actions d'une valeur nominale de cent douze euros (EUR 112,-) chacune. ».

« **Art. 6.** Toutes les vingt mille cinq cents (20.500) actions représentatives du capital social se trouvent intégralement libérées ».

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions trente-deux euros (EUR 3.000.032,-) pour le ramener de son montant actuel de cinq millions deux cent quatre-vingt-seize mille trente-deux euros (EUR 5.296.032,-) à deux millions deux cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 2.296.000,-) par remboursement intégral aux actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital et par annulation de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six (26.786) actions d'une valeur nominale de cent douze euros (EUR 112,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autoriser le Conseil d'Administration à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la précédente résolution.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 2.296.000,-) représenté par vingt mille cinq cents (20.500) actions d'une valeur nominale de cent douze euros (EUR 112,-) chacune. ».

« **Art. 6.** Toutes les vingt mille cinq cents (20.500) actions représentatives du capital social se trouvent intégralement libérées ».

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Beretta, F. Mastrosimone, C. Corti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2007. Relation: EAC/2007/2396. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007058033/239/71.

(070059768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2007.